COMITÉ CONSULTATIF DE LA LÉGISLATION ET DE LA RÉGLEMENTATION FINANCIÈRES

AVIS Nº 2019-36

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2;

Vu le projet d'arrêté portant application de la réforme de l'épargne retraite supplémentaire ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 26 juin 2019,

Émet un avis favorable sur le projet d'arrêté susvisé

Fait le 26 juin 2019.

Pour le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières

Le Président,

Sebastien RASPILLER